

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

du 31 Mars 2001

Décret n° 2001-99

MFPRAPF/DGFP/DPME-SR

Portant intégration, nomination, titularisation, à titre
exceptionnel et versement de certains candidats dans
les cadres des services sociaux (enseignement); en
tête: mademoiselle **BATOUZOLANA NZOLANI**
Liliane.

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

Vu le décret n° 67-304 du 30 septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement;

* Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique;

Vu l'arrêté n° 2 87-FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

Vu la note de service n° 800/MEPS-CAB/DGASG/DPAA du 07 mai 1997 portant recrutement des intéressés en qualité de volontaire de l'enseignement;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés;

DECRETE:

Article 1 : Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement dans les lycées (CAPEL), obtenu à l'université Marien Ngouabi, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur certifié des lycées de 1^{er} échelon stagiaire, indice 830, titularisés exceptionnellement au 1^{er} échelon, indice 830 ACC= 1 an et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Date de titularisation	Option du diplôme
1-	BATOUZOLANA NZOLANI (Liliané, née le 05 mai 1967 à Brazzaville)	19 novembre 1998	19 novembre 1999	Anglais
2-	KOUNDZI-NDZONKOUNDA (Prosper) né le 28 juin 1965 à Zanaga	14 mai 1998	14 mai 1999	Français
3-	LOEMBE Ange Milor, né le 23 novembre 1966 à Brazzaville	26 mai 1998	26 mai 1999	Histoire – géographie
4-	LOUMBANGOU Fulbert Jean, né le 18 février 1965 à Kayes	20 juillet 1998	20 juillet 1999	Français
5-	LOUVOUANDOU Ida Pélagie, née le 26 août 1964 à Brazzaville	11 août 1998	11 août 1999	Français
6-	MADZOU André Thierry, né le 1 ^{er} janvier 1968 à Mboukou	15 mai 1998	15 mai 1999	Français
7-	MAKANGA Hortense, née le 11 avril 1964 à Pointe-Noire	18 août 1998	18 août 1999	Anglais
8-	MAHOUNGOU-BAKANI Gérard, né le 22 octobre 1965 à Fourastie (Bilinga)	15 mai 1998	15 mai 1999	Français
9-	MPANGO Simon, né le 15 mars 1964 à Ngabé	15 juin 1998	18 juin 1999	Français
10-	OKOUO Jacques Léonard, né le 13 août 1966 à Gamboma	14 mai 1998	14 mai 1999	Français
11-	BANZOUZI-NDONGA Fernand, né le 28 janvier 1966 à Brazzaville	27 mai 1998	27 mai 1999	Histoire- géographie
12-	MAMBOU Guy Maurille, né le 16 janvier 1966 à Gamboma	03 juin 1998	03 juin 1999	Sciences naturelles

13-	MAVIMA Jérôme, né le 21 octobre 1969 à Pointe-Noire <i>dh</i>	30 juin 1998	30 juin 1999	Philosophie
14-	LOUBAKI Michel, né le 09 octobre 1965 à Louboto <i>dh</i>	05 juin 1998	05 juin 1999	Philosophie
15-	PEKO Simon Marie, né le 25 juin 1965 à Boko-songho <i>dh</i>	22 juin 1998 <i>dh</i>	22 juin 1999 <i>dh</i>	Sciences naturelles <i>dh</i>

Article 2 : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850 ACC= 1 an, pour compter des dates respectives de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

Article 3 : Conformément au décret 94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Culsey

Article 4 : Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1^{er} janvier 2000, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo, et communiqué partout où besoin sera./.

Brazzaville, le 31 MARS 2001

Denis SASSOU NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de
la promotion de la femme

Jeanne DAMBENDZET

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget

Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement primaire,
secondaire et supérieur, chargé de la
recherche scientifique

Pierre NZILA

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DPME	3
MFPRAPF-BST	3
DGB	3
DGCF	2
MEPSSRS	2
DPAA	2
INTERESSES	15
DOSSIERS	45
S. G/BC	3/